

# de-europe

## bulletin

---

N° 5/72

4 mai 1972

424,91

### **Sommaire:**

	<u>Page</u>
LE REFERENDUM EN FRANCE : L'EUROPE N'Y A RIEN GAGNE	1
M. MANSOLT DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN	5
QUE PEUT ATTENDRE LE PARLEMENT EUROPEEN DE L'ELARGISSEMENT DES COMMUNAUTES ?  de M. le Professeur Hans FURLER	9
DEBAT DU PARLEMENT EUROPEEN SUR LES FERMETURES D'ETABLISSE- MENTS PROJETEES AU SEIN DU GROUPE ENKA-KUNSTZIJDE, MEMBRE DU GROUPE AKZO, AUX PAYS-BAS, EN BELGIQUE, EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE	12

---

*Editeur:* Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

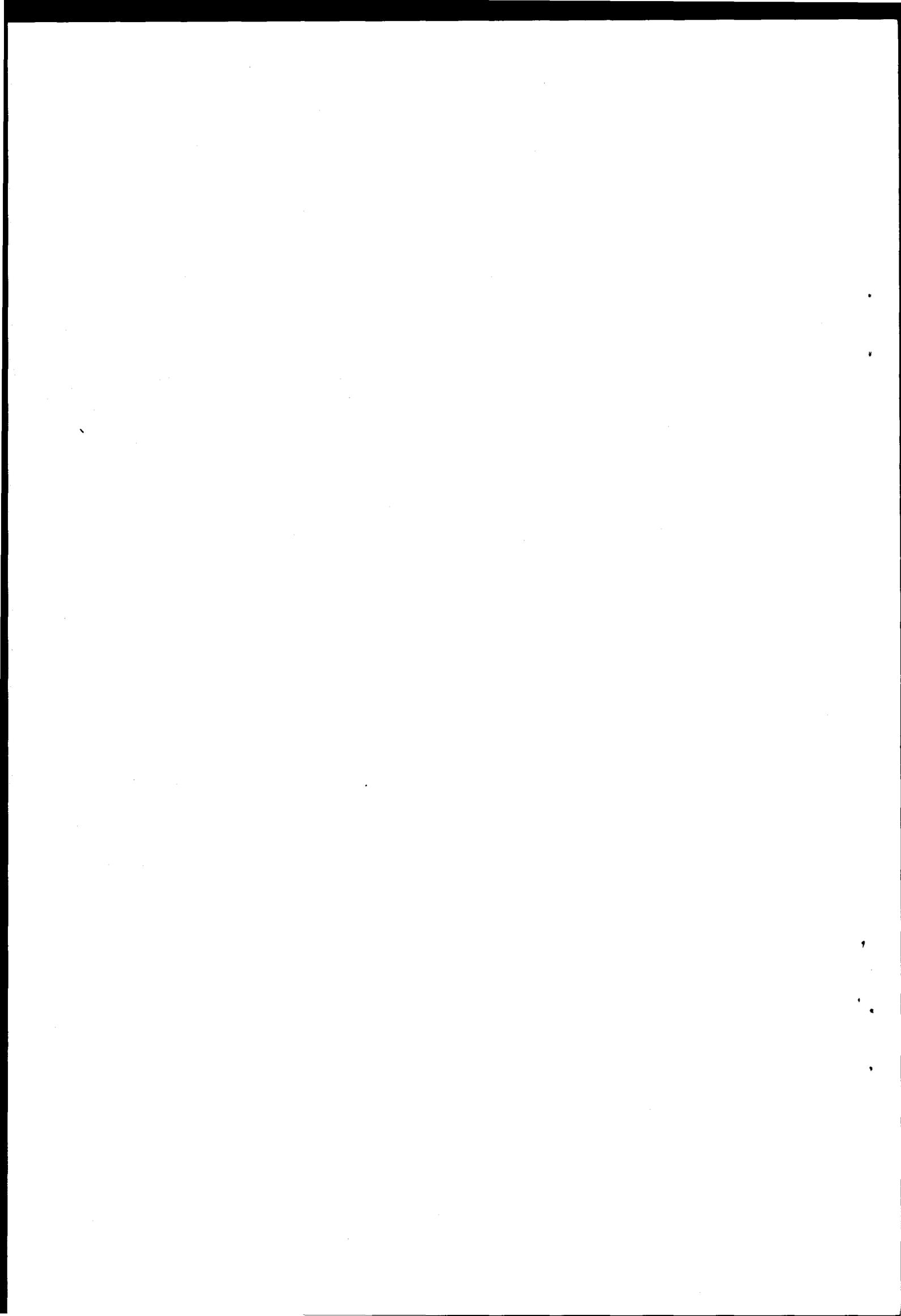
*Responsable des articles:* Friedrich Fugmann (A l'exception des articles signés, qui engagent la responsabilité de leur auteur)

*Adresse:* Luxembourg – Centre européen – Plateau du Kirchberg / *Téléphone:* 477.11 / *Télex:* 494 PARLEURO L

*Prix de l'abonnement annuel:* 100 FB

*Banque:* Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle/Reproduction – avec ou sans indication de source – souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)



## LE REFERENDUM EN FRANCE : L'EUROPE N'Y A RIEN GAGNE.

La France est le premier Etat européen à avoir ratifié le Traité d'élargissement de la Communauté. Ce n'était certes là qu'une formalité, l'opinion française n'étant plus divisée sur ce problème précis. Le Président Pompidou a voulu faire de cette formalité un acte politique de tous les Français, et organiser un débat national d'où sortirait un nouvel élan en faveur de la construction européenne.

Mais le jeu a été faussé de toutes parts : M. Pompidou voulait certes faire de l'Europe le grand dessein de la France. Mais étant donné son passé politique, ses anciennes fonctions à la tête d'un gouvernement qui, avec le Général de Gaulle, n'a jamais fait preuve, c'est le moins qu'on puisse dire, d'un enthousiasme européen, et qui pendant longtemps a voulu persuader les Français du danger d'un élargissement de la C.E.E. à la Grande-Bretagne, il était inévitable de voir certains partis et donc certains électeurs soupçonner des arrières-pensées dans la décision du Président de la République.

Et cela d'autant plus que les référendums précédents avaient donné un fâcheux exemple par leur caractère plébiscitaire.

### Des résultats faussés

Les résultats du référendum ne peuvent donc pas être interprétés simplement comme une réponse à la question posée : on ne peut pas en effet conclure, et c'est heureux, que 36,11 % seulement des électeurs inscrits sont favorables à l'élargissement de la Communauté, alors que 17,22 % s'y opposeraient résolument, et que 39,55 % se désintéresseraient de la question au point de l'abstenir de voter...

Au-delà de la simple question posée, faudrait-il conclure que les Français ne sont pas prêts à faire de l'Europe le grand dessein politique de cette génération ?

Il est vrai que la politique étrangère, fût-ce la politique européenne, n'a jamais autant sensibilisé l'opinion que les problèmes de politique intérieure, de salaires, de coût de la vie ou des revendications sociales. Le gaullisme porte en ce domaine une lourde responsabilité, pour avoir toujours préféré la diplomatie intergouvernementale à l'intégration européenne et au développement de l'union politique.

#### Le grand débat n'a pas eu lieu

Un référendum sur un autre sujet européen n'aurait cependant pas eu les mêmes résultats décevants. Cela tient tout d'abord à la technique même du référendum. Celui-ci en effet n'est utilisable que si, par la question posée, on demande aux Français de trancher, de faire un choix, entre deux solutions possibles. Or, dès avant l'ouverture de la campagne électorale, il apparaissait à l'opinion que l'élargissement, puisque le Traité en était signé, était déjà chose faite.

Et, ce qui est grave, beaucoup étaient persuadés que même si le "non" l'avait emporté lors de ce référendum, l'Angleterre serait entrée dans le Marché Commun. Les Français n'avaient plus le souvenir de la C.E.D., qui avait échoué simplement parce que la France (au Parlement il est vrai, et non par référendum) n'en avait pas ratifié le Traité.

Une campagne électorale claire aurait certainement pu dissiper ces malentendus et sensibiliser l'opinion. Or, force est bien de constater que cette campagne référendaire, la plus morne que l'on ait connue en France depuis longtemps, a été caractérisée par une médiocrité quasi-générale, on par des considérations de politique intérieure.

Les raisons en sont nombreuses et complexes. L'opposition de gauche avait quelques raisons de soupçonner dans ce référendum une manoeuvre de politique intérieure : M. Pompidou brisait ainsi la fragile union de la gauche, les questions européennes ayant

toujours été une divergence importante entre socialistes et communistes. De plus, il pouvait espérer, suivant en cela l'exemple du Général de Gaulle, en tirer un profit politique personnel sur le plan européen (dans la perspective du sommet d'octobre) et même sur le plan intérieur (en anticipant les élections législatives, prévues pour mars 1973).

De son côté, le Gouvernement n'avait pas la tâche aisée : obligé, pour se défendre des attaques de la gauche, de limiter strictement sa campagne à la simple question posée, c'est-à-dire à l'élargissement, il n'a pu organiser, comme il le souhaitait, une vaste confrontation sur tous les aspects de l'avenir de l'Europe. Quant à la campagne des communistes, elle a atteint un rare degré de démagogie, par leur façon d'isoler de leur contexte certaines propositions de M. Mansholt (dont le simple nom, par ailleurs, a quelques résonances dans le milieu agricole) en les présentant comme le programme d'action de la Commission tout entière.

M. Pompidou a donc eu tort d'organiser un référendum sur l'élargissement de la Communauté. "L'Europe n'y a rien gagné", comme l'avait prévu, dès le début de la campagne, le Président Poher. M. Pompidou n'y a rien gagné non plus, sa position se trouvant affaiblie aussi bien sur le plan de la politique intérieure française (une forte proportion d'abstentions et une partie des "non" s'expliquant par un mécontentement latent mais assez général de l'opinion), que sur le plan européen. Le Président français n'aura pas eu le oui "franc et massif" qu'il espérait pour renforcer sa position au sommet européen d'octobre à Paris.

Un débat parlementaire au contraire aurait pu être d'excellente qualité, et montrer plus clairement le large consensus qui existe sur ce problème.

## La responsabilité des socialistes

Mais on ne peut pas critiquer seulement l'initiative du Président Pompidou : l'attitude des socialistes au cours de la campagne ne laisse pas d'être elle-même inquiétante pour l'avenir. Car ils ont sacrifié leurs opinions européennes uniquement pour trouver un terrain d'entente électoral avec le Parti Communiste. Ils portent d'autre par une lourde responsabilité dans le désintérêt actuel de l'opinion française à propos de l'Europe. Enfin, et c'est peut être le plus grave pour la vie politique française, le mot d'ordre d'abstention, de refus de vote, a été en fait inspiré directement par la tendance "gauchiste" du mouvement : il faut y voir en réalité le "boycott", arme essentielle des groupements d'extrême-gauche qui refusent le jeu normal des institutions.

Dernière conséquence que l'on peut prévoir : le procédé du référendum sera maintenant suspects au pouvoir, et ne sera plus souvent utilisé.

M. Pompidou voulait "exorciser" le référendum de tout son aspect plébiscitaire que lui avait donné le général de Gaulle, et en faire une technique facilement utilisable pour consulter le peuple français sur des choix politiques précis. Il apparait maintenant que, par la faute du Président Pompidou mais aussi des socialistes (alors qu'ils se disent favorables en principe à un tel système), le référendum ne pourra plus jouer ce rôle limité mais parfois très utile.

Les centristes français ont été sur ce point cohérents avec eux-mêmes : favorables au référendum quand la question est claire, ils ont voté "oui" pour l'élargissement de la Communauté, élargissement qu'ils souhaitaient envers et contre tous depuis de nombreuses années. Mais ils n'ont pas pour autant, par leur "oui" au référendum, approuvé la politique gouvernementale, qui ne satisfait plus la majorité des français.

Les gaullistes n'abordent pas dans les meilleures conditions la campagne législative de mars 1973.

M. MANSHOLT DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN

La première déclaration de M. MANSHOLT en tant que Président de la Commission européenne devant le Parlement européen (le 20 avril) a été l'un des événements marquants de cette session.

Certes, l'intérêt aurait été encore plus grand si un véritable débat parlementaire avait été organisé, au lieu d'une simple déclaration suivie de courtes interventions des présidents de groupes.

La perspective du sommet des chefs d'Etat européens, qui aura lieu en octobre à Paris, rend en effet nécessaire un large dialogue entre les différentes institutions européennes, et en particulier entre la Commission et le Parlement.

Peut-être d'ailleurs n'est-il pas trop tard pour organiser un tel débat général lors d'une prochaine session, en mai ou en juin. Déjà est amorcée la concertation entre Parlement et Commission sur le problème plus précis des pouvoirs du Parlement.

La déclaration de M. MANSHOLT n'en a pas moins été importante à divers titres. En particulier, il était intéressant de savoir que le nouveau Président de la Commission reprenait les positions de son prédécesseur, M. MALFATTI, sur tous les grands sujets de la politique européenne, notamment en matière d'union économique et monétaire, de relations économiques extérieures, d'aide au développement, etc....)

La Communauté et les pays de l'Est

Un autre point important concerne les rapports entre la Communauté et les pays de l'Est. Il est évident à ce sujet, comme l'a rappelé M. MANSHOLT, que la Communauté ne doit pas se refuser à reconnaître les réalités qui existent dans d'autres parties du Monde, et qu'elle doit notamment développer ses relations économiques avec l'Est.

Peut-être faut-il néanmoins rappeler qu'une attitude prudente (ce qui ne veut pas dire réticente) doit toujours être gardée en cette matière par la Communauté. En effet, si l'on peut se réjouir des récentes déclarations de M. BREJNEV affirmant que l'Est ne refuserait plus de reconnaître la réalité de la Communauté européenne, il ne faut quand même pas oublier que, à cette même époque, l'Union Soviétique apportait une aide substantielle, au Danemark, à la campagne dirigée contre l'adhésion de ce pays au Marché Commun.

Avant de s'engager dans un processus dont on peut souhaiter qu'il ira assez loin dans le sens de la détente, il faudrait peut-être, afin d'éviter d'amères désillusions, étudier d'un peu plus près les déclarations de M. BREJNEV, pour voir si l'attitude soviétique est tout à fait cohérente, en pratique, avec les déclarations publiques de quelques-uns de ses dirigeants.

De plus, comme l'a souligné M. LÜCKER, dans son intervention au nom du Groupe démocrate-chrétien, il n'est pas sûr que l'objectif souhaitable des discussions avec l'est soit une reconnaissance mutuelle du Comecon et de la CEE. Car ces deux organisations (faut-il encore le rappeler ?) sont fort différentes et ne peuvent pas être placées sur le même plan. A moins que l'on estime que la Communauté Européenne exerce sur l'Europe occidentale le même type d'hégémonie que le Comecon sur l'Europe orientale !....

#### L'aide au développement

Le deuxième point fort de la déclaration de M. MANSHOLT devant le Parlement européen concerne la Conférence de la CNUCED, actuellement réunie à Santiago. Il était nécessaire en effet d'insister sur les mesures à prendre afin que les pays du tiers-monde ne continuent pas à souffrir de la crise monétaire.

Sur ce sujet capital, qui est loin d'avoir trouvé déjà une solution globale, l'Europe a un rôle déterminant à jouer.

Pour celà, il faut qu'elle parle d'une seule voix et définisse une position commune. On ne peut alors que regretter que le Président de la Commission et le Président du Conseil des Ministres, M. THORN, n'aient pas prononcé à Santiago un discours plus proche l'un de l'autre, risquant ainsi de faire apparaître l'Europe divisée sur ce problème.

#### Le "testament politique" de M. MANSHOLT

Enfin on attendait avec intérêt ce que M. MANSHOLT dirait de sa fameuse lettre qu'il avait envoyée en février à M. MALFATTI, alors Président de la Commission. En effet, la campagne pour le référendum en France, et l'accession de M. MANSHOLT à la présidence de la Commission, ont donné un regain d'actualité à ce document, qui pourtant n'avait pas, en février, soulevé tant de polémiques.

Comme l'a dit lui-même M. MANSHOLT, il est grave de rejeter sans examen, sous prétexte qu'elles seraient "technocratiques", des propositions concernant des sujets aussi importants que l'explosion démographique, l'environnement, le gaspillage de l'énergie et des matières premières.

Tous ces sujets méritent un débat approfondi, une étude très poussée, afin que l'on n'échoue pas par une trop grande précipitation (qui serait aussi grave qu'une trop longue indifférence) dans cette "opération-survie" de l'humanité tout entière.

Les propositions de M. MANSHOLT, fondées sur les seules études du "Massachussets Institute", sont attrayantes, mais sont peut-être partielles et parfois contestables. S'il apparaît nécessaire d'étudier de plus près toutes les conséquences d'une politique de croissance, il ne faut pas oublier qu'une critique systématique de la croissance est un réflexe de nantis....

Au total, la lettre de M.MANSHOLT ne doit pas être abandonnée dans un tiroir. Elle n'est pas non plus un programme de la Commission, mais, pour le moment du moins (le Président de la Commission l'a lui-même rappelé) une lettre de réflexion personnelle, qui mérite un examen par les organes compétents, mais sur laquelle il est bien vain de polémiquer.

QUE PEUT ATTENDRE LE PARLEMENT EUROPEEN DE  
L'ELARGISSEMENT DES COMMUNAUTES ?

de M. Hans FURLER (1)

J'ai assisté à l'échec de l'élargissement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, échec dont nous ne portons pas la responsabilité. La Grande-Bretagne estimait que le moment n'était pas encore venu de réaliser ce projet lancé par la France. Cependant, à l'époque déjà, nous avons conclu avec la Grande-Bretagne un accord d'association car il était impossible d'examiner ces questions sur le plan communautaire sans avoir recours, d'une manière ou de l'autre, à la coopération d'un pays producteur de charbon et d'acier aussi important que l'est la Grande-Bretagne.

J'ai vécu, après la signature des traités de Rome, l'effort d'unification tenté en vue de la constitution d'une vaste zone de libre-échange. Cette tentative s'est soldée par un échec. Nous ne pouvons que nous en féliciter, car cette vaste zone de libre-échange aurait été le prélude à la dissolution de la Communauté, à son déclin.

J'ai assisté ensuite aux premières négociations de 1960-1961, dont les débuts furent relativement encourageants. Des circonstances extérieures provoquèrent toutefois la rupture, qui engendra à son tour des crises. Mais finalement, de nouvelles négociations qui se déroulèrent dans un excellent esprit, aboutirent très rapidement au succès.

Si le résultat actuel a pu être atteint, c'est que les leçons ont été tirées de l'échec des négociations, des crises et que le désir de faire entrer dans la Communauté les pays candidats était vivace; on ne peut saisir toute l'importance de ce résultat qu'à la lumière de l'ensemble des événements qui ont marqué l'histoire de l'unification des Communautés européennes, histoire riche d'enseignements et encourageante en dépit des nombreuses difficultés qu'il a fallu surmonter.

Reste un point essentiel à régler - et il intéresse aussi nos nouveaux membres - à savoir le rôle du Parlement européen. Il a été, hélas, assez effacé jusqu'à présent. Cela tient à tout un état de choses existant déjà en 1956/57, - avant la signature des traités de Rome. Cependant nous avons toujours été unanimes à prétendre que

le Parlement européen devait être le moteur de la Communauté, car il est le porte-parole direct des peuples et qu' en son sein, il importe de créer, par delà les origines nationales de la Communauté, quelque chose de nouveau. Sur le plan du droit budgétaire, nous venons tout récemment d'obtenir un certain renforcement de nos pouvoirs. Mais c'est insuffisant. C'est aussi l'avis de la Commission qui vient de faire des propositions complémentaires; elle a institué le groupe Vedel qui, si je suis bien informé - a une conception progressiste du rôle du Parlement.

Nul ne peut comprendre que cette Communauté qui représente une organisation politique d'un genre nouveau se soit certes dotée d'un Parlement, mais que ce Parlement ne dispose que de pouvoirs consultatifs. S'il peut délibérer, jouir d'une certaine audience, il n'a toutefois aucun pouvoir de co-décision. Il y a de quoi s'indigner. Les Britanniques, dont les traditions parlementaires sont anciennes, ne toléreront pas non plus qu'à la longue, ce Parlement soit exclu du processus législatif.

D'où nos efforts en vue de conférer au plus vite à ce Parlement le droit d'approuver ou de rejeter les actes législatifs. C'est le droit fondamental de tout Parlement. Nous n'avons pas du tout l'intention d'exiger dans l'immédiat, la mainmise sur l'ensemble de la législation. Ce privilège reste pour l'instant celui du Conseil de ministres, mais il faut que, du point de vue juridique, le Parlement donne son accord sur les actes législatifs. Ainsi, et ainsi seulement, naîtra un droit applicable à 260 millions d'êtres humains qui sont directement concernés; ce droit ne doit plus être élaboré, à huis clos, par les ministres des Six et bientôt des Dix. C'est impossible! Cette situation ne saurait se prolonger.

Ce droit d'approbation s'inscrit dans le cadre des traités de Rome, dans le cadre de la politique que nous menons ici au Parlement européen et répond aux attentes des nouveaux membres...

Je ferai une deuxième remarque : n'oublions jamais l'importance de ce moment historique qu'est l'élargissement des Communautés, car le pas vers la grande Europe vient d'être franchi. Nous ne pouvons que souhaiter, que les Etats candidats à l'adhésion ratifient en fin de compte cet élargissement, dans la mesure où certains actes constitutionnels sont encore nécessaires à cet effet. C'est pourquoi j'attache une telle importance à faire entendre notre voix, car nous pouvons dire à ces pays et aux populations qui y vivent que nous faisons preuve de largesse de vues dans nos travaux et que nous ne versons pas dans les querelles doctrinales. Notre objectif est de faire progresser la Communauté sur les plans économique, social, politique aussi, indépendamment de toute doctrine.

Le fait d'être parvenus à l'heureuse conclusion de ce traité, qui surmonte nombre d'intérêts nationaux, nous prouve le tort qu'ont certains de faire preuve de scepticisme et de déclarer que la tâche sera bien plus difficile à dix, qu'à six.

Quant à moi, je ne le crois pas. Je pense au contraire que l'élargissement représente en soi une impulsion considérable.

En effet, pourquoi les nouveaux Etats désirent-ils adhérer aux Communautés, sinon pour partager la force que représente l'intégration? Ils seraient vraiment possédés par un mauvais génie si, après avoir adhéré à la Communauté, ils en bloquaient les mécanismes. Mais je ne leur prête pas cette intention. Je crois à la bonne volonté des quatre nouveaux Etats. Je crois que nous ne deviendrons un élément de stabilisation du droit, de la liberté et aussi de la paix dans le monde que si cette Europe réalise son unité et prend conscience du rôle exact qui lui incombe dans ce monde complexe et partagé entre des tendances diamétralement opposées.

-----

---

(1) M. Hans Furler, vice-président du Parlement européen, ancien président du Parlement européen, Allemand, membre du groupe démocrate-chrétien, a déjà prononcé, dans le cadre du colloque, un ardent plaidoyer en faveur d'une meilleure coopération du Parlement européen à la législation. Il a saisi l'occasion du débat sur le traité d'adhésion, dont les extraits ci-dessus sont repris, pour aborder ce thème dans le contexte de l'élargissement. M. Furler est en outre rapporteur, au nom de la Commission politique, sur l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen.

DEBAT DU PARLEMENT EUROPEEN SUR LES FERMETURES D'ETABLISSEMENTS  
PROJETEES AU SEIN DU GROUPE ENKA-KUNSTZIJDE, MEMBRE DU GROUPE  
AKZO, AUX PAYS-BAS, EN BELGIQUE, EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE

Un débat a été ouvert le mercredi 19 avril 1972 simultanément au Parlement européen, au Parlement néerlandais et au Parlement belge sur les causes et conséquences des mesures de concentration qu'en raison de la situation internationale du marché et des récents événements monétaires, le groupe AKZO a manifesté l'intention de réaliser et qui iraient de pair avec des mesures de rationalisation ayant pour effet de réduire au chômage quelque 6.000 travailleurs dans les quatre pays intéressés.

Certains membres du groupe socialiste (MM. Lange, Oele, Behrendt, Kriedemann et Vredeling) ont posé à la Commission européenne des questions telles que :

- La Commission est-elle au courant de ces faits ?
- Estime-t-elle que le groupe AKZO est en mesure d'offrir une sécurité suffisante aux 6.000 travailleurs menacés de chômage ?
- Connaît-elle les plans d'investissement du groupe AKZO ?
- Quelles conclusions croit-elle pouvoir en tirer pour la politique d'investissement, la politique de fusion, la politique de concurrence et la politique sociale ?

M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes a fait un exposé très complet sur les questions posées. Le représentant de la Commission a dû reconnaître que malheureusement la direction d'AKZO ne l'avait pas informé de ses projets. En ce qui concerne les difficultés enregistrées dans le secteur de la soie artificielle, M. Coppé a jugé sans sévérité l'attitude de la direction d'AKZO. Il a constaté que dans l'ensemble du secteur des fibres synthétiques, il s'est créé une surcapacité de 25 % par suite de surinvestissements qui, au cours de ces dernières années, ont entraîné des pertes importantes dans ce secteur. Il s'y est ajouté la dévaluation du dollar qui a fortement réduit la capacité concurrentielle de la production européenne.

La Commission des Communautés européennes n'a pas pu établir que le groupe ENKA avait enfreint les articles 85 et 86 du traité de la C.E.E., étant donné que les mesures de concentration arrêtées il y a plusieurs années concernaient une réorganisation interne du groupe. En ce qui concerne les conséquences sociales des fermetures d'établissements par suite de la réorganisation interne, M. Coppé a fait observer que la seule issue est la mise en oeuvre d'une politique tendant à la continuité de l'emploi mais non de la continuité dans le même emploi. Il faudra accepter que les travailleurs changent de carrière. M. Coppé est partisan d'appliquer également dans la C.E.E. le système CECA du maintien du revenu dans la réadaptation. La Commission a déjà adressé une note au Conseil de ministres à ce sujet, il y a deux ans.

M. Notenboom (Parti populaire catholique - Pays-Bas), en sa qualité de porte-parole du groupe démocrate-chrétien, met l'accent sur la nécessité de parvenir à une coopération au niveau européen, afin de prévenir des erreurs en matière d'investissements et l'excès de capacité de production qui en découle. Il souligne toutefois que surtout dans le domaine des produits chimiques, le marché dépasse largement les frontières de l'Europe, de sorte que ce n'est vraiment qu'au niveau mondial que l'on peut escompter une solution. M. Notenboom ne croit pas à une responsabilité directe des pouvoirs publics en matière d'investissement par des entreprises privées. En revanche, il estime qu'une société démocratique ne peut plus accepter les lacunes d'une production abandonnée à la discrétion des entreprises. Il faut s'efforcer de combler ces lacunes. L'une des exigences qui s'impose à cet égard est de donner aux travailleurs la possibilité d'une participation meilleure et plus rapide au dialogue. Toutefois, cette participation ne peut qu'être insuffisante tant que les intéressés ne disposent pas des renseignements nécessaires.

M. Bertrand (C.V.P. - Belgique) souligne la nécessité d'examiner comment l'économie libre de marché peut aller de pair avec des possibilités raisonnables d'intervention d'une couche sociale qui non seulement fournit les bailleurs de fonds, mais apporte une contribution aussi importante à l'obtention de résultats dans les entreprises intéressées. Il souligne la nécessité d'examiner comment, à l'avenir, la formation de positions dominantes pourrait être entravée par l'application des articles 85 et 86 du traité de la C.E.E.

M. Löhner (CDU/CSU-Allemagne) estime qu'il faut poser en postulat que les décisions en matière de production relèvent de l'entreprise. Des prévisions et des décisions erronées trouvent leur sanction à l'intérieur de l'entreprise et constituent un fil directeur en vue de décisions plus judicieuses.

M. Burgbacher (CDU/CSU-Allemagne) estime que dans tous les pays de la Communauté, il convient de rendre obligatoire la notification en temps voulu des fermetures d'établissements. La Commission des Communautés européennes doit examiner comment cette mesure est réalisable légalement. A cet égard, il convient de veiller à ce que simultanément un nouvel emploi soit offert aux travailleurs et, dans le cas où cela n'est pas possible, d'établir un plan social tel qu'il en existe un en Allemagne.

Les conclusions générales du débat sont que, la Communauté européenne verra croître de plus en plus le nombre des entreprises multinationales, étant donné que pour des raisons économiques, les entreprises seront amenées à s'élargir de plus en plus. De plus, les imperfections et le manque de transparence du marché entraînent inévitablement des investissements erronés lesquels déterminent des réorganisations dont les effets ne doivent pas se répercuter sur les travailleurs. Pour éviter ces inconvénients, il faudra prendre au niveau européen un certain nombre de mesures telles que l'harmonisation des conditions de licenciement, une politique industrielle commune, une politique équilibrée des ententes et la définition du statut de la société anonyme européenne.

Le Fonds social européen rénové devra participer à cette opération pour la rééducation professionnelle et la garantie des revenus durant cette rééducation.

